

LE PRECURSEUR,



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

Le PRÉCURSEUR donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les journaux de Paris. — On s'abonne : à LYON, rue St-Dominique, n.° 40 ; à PARIS, chez M. Placide JUSTIN, rue St-Pierre-Montmartre, n.° 15. — PRIX : 16 fr. pour 3 mois ; 32 fr. pour 6 mois ; 64 fr. pour l'année ; hors du dép. du Rhône, 1 fr. en sus par trimestre.

Lyon,

9 JANVIER 1832

Le saint-simonisme, nous le croyons, pourra quand il sera mort comme secte, léguer au monde quelques idées utiles, neuves ou non, mais dont il aura prodigieusement hâté la propagation. Ce n'est que lorsque la misérable tentative théocratique que nous voyons se ruiner de jour en jour, aura atteint son dernier terme, que les idées économiques des hommes savans et éloquens qui ont enfanté cet embryon religieux, seront examinées avec impartialité et sang-froid, et peut-être alors naîtra ce nouveau système financier que les Etats européens cherchent, sans le trouver, depuis les coûteuses guerres de Napoléon.

Mais, en attendant, il faut convenir que les écrits, les prédications, les entretiens de ces ardens sectaires, ont jeté dans les opinions une singulière perturbation. Les hommes les plus fermement attachés à ce gouvernement représentatif dont la France rêva quinze ans la perfection anglaise, dégoûtés tout-à-coup de cette utopie, se sont mis à organiser dans leurs cerveaux inquiets je ne sais quel régime d'absolutisme paternel et de filial dévouement. Aux yeux de ces hommes hardis, le système représentatif devient une fiction, et toute la politique, telle que nous l'avions entendue jusqu'ici, une science chimérique et creuse.

Ce parti nouveau dont il faut bien reconnaître l'existence, puisqu'il compte dans ses rangs une foule d'esprits élevés n'est point encore classé, et il serait difficile de lui assigner un rang, un nom, une bannière. Il s'est recruté dans tous les partis existans de tous les hommes dégoûtés du présent par les déceptions du passé ; il s'est détaché de tous les principes, parce qu'il est dans sa nature même de les révoquer tous en doute, précisément parce qu'ils existent et que leur application n'a point réalisé la chimère de leurs espérances.

Ainsi, on peut y compter des hommes du mouvement, d'anciens conspirateurs, révoltés par les déflections nombreuses que la révolution de juillet a produites dans le libéralisme ; — des légitimistes que l'odieux coup d'état de juillet a déshantés de leur fantôme divin ; — des hommes du juste-milieu, c'est-à-dire, des peureux et des niais de cette faction, car, pour les habiles, ils n'ont point lieu de se plaindre du succès de leur politique ; — enfin, des ambitieux honnêtes, qui se déclarent ennemis des faits existans, parce qu'ils ne satisfont pas aux besoins généraux, ou plutôt, sans qu'ils s'en aperçoivent, parce qu'ils n'ont pas trouvé leur place dans cet ordre de choses.

Nous ne chercherons pas à rattacher à l'une de ces catégories l'auteur de l'article publié ce matin par le journal ministériel de Lyon : pour peu que nous soulevassions le voile de l'anonyme qui le couvre, l'œil rapide du public découvrirait avant nous peut-être, un homme éclairé, qui n'a pas une fixité d'opinion digne de son talent, et auquel la mobilité de son imagination fait commettre plus de fautes et causera plus de préjudice qu'à d'autres une immoralité calculée ; homme de cœur et d'esprit, que tous les partis seraient fiers de compter dans leurs rangs, ou à leur tête, et que tous les partis repousseraient à la fin parce qu'il les a tous combattus et servis tour-à-tour.

Ce qui importe, c'est de combattre avec les égards que méritent de bonnes intentions et de grandes lumières des doctrines pernicieuses qui, propagées avec succès, seraient le germe d'une anarchie complète, et d'un effrayant désordre.

Nous laisserons de côté la classification des partis que déroule l'auteur de l'article : nous ne croyons point à ces passions désorganisatrices qu'il voit à l'avant-garde de toutes les opinions : nous croyons à l'égoïsme, à la faiblesse, à l'hypocrisie ; nous ne croyons pas à ces ambitions effrénées dans les masses. Grand Dieu ! s'il se trouvait dans notre siècle tant de volontés fortes, qui les empêcheraient de s'emparer d'un monde fatigué, d'une société sans lien et sans énergie ?

La formule du parti nouveau dont nous signalons l'existence peut se résumer ainsi : Le tems des révolutions politiques est passé, c'est maintenant le tour des révolutions sociales.

Les uns la répètent avec enthousiasme, et voient dans cette situation neuve, l'ère d'une grande régénération.

Les autres la prononcent avec effroi, et regardent la société comme dévouée à d'épouvantables bouleversemens, à de sanglantes catastrophes. — C'est le point de vue où se place le rédacteur du *Courrier de Lyon*.

Dans la bouche de gens qui se disent attachés au gouvernement actuel nous ne comprenons pas bien cette distinction de réforme sociale et de révolution politique. Nous ne concevons pas qu'on considère les pouvoirs de fait comme étrangers aux modifications qu'on espère ou qu'on redoute. Sur quoi s'appuie cette distinction subversive de l'ordre actuel des choses ?

Nous l'ignorons parfaitement.

Pour nous, qu'on accuse d'intentions révolutionnaires, il n'y a qu'un moyen d'amener les réformes dont nous avons un si pressant besoin. C'est de les obtenir du gouvernement tel qu'il est aujourd'hui constitué. C'est de les exprimer par la parole, par la presse, par la tribune ;

de les faire réclamer ainsi par l'opinion avec une force irrésistible ; de les faire représenter dans les chambres, de leur y gagner une majorité ; enfin, de leur livrer le pouvoir exécutif par un ministère tout parlementaire.

Ce moyen est long, pénible, incertain peut-être ; mais qu'on veuille bien nous en indiquer un autre, qui ne soit pas la révolte de la rue, et nous l'accepterons avec plaisir. Il ne suffit pas de déclamer vaguement contre ce qui est, de ridiculariser les bonnes gens qui croient à la vieille politique comme au seul mode d'action gouvernementale. Il faut préciser ses vœux, indiquer nettement ses moyens, et proposer des mesures effectives et immédiates.

Quand un homme d'esprit vient nous dire que *l'édifice social se détraque, que nous sommes des souverains qui devons nous gouverner nous-mêmes ; que nous sommes mal élevés, qu'il faut refaire notre éducation ; que la misère survient lorsqu'il n'y a pas sécurité pour tous dans une société, etc., etc.* ; il est évident pour tout le monde que cet homme d'esprit se moque de nous et un peu de lui-même ; car tout cela est très-vague, toutes ces phrases ne couvrent que le vide et ressemblent fort à un coq-à-l'âne.

Il est fort bien d'appeler tous les bons citoyens au secours de la chose publique, quoique la chose publique ne soit pas au pillage comme on cherche à le faire entendre : mais puisqu'on repousse comme usés les instrumens dont les honnêtes gens sont habitués à se servir, il faudrait leur indiquer par quoi on entend les remplacer. Ils ont le droit d'être un peu ébahis quand on les prie tout simplement d'apporter leurs épaules pour soutenir l'édifice social qui se détraque.

Encore une fois, cette sublime métaphysique nous semble propre à égarer les intelligences faibles, et à déconsidérer les formes de l'administration. En France tout se fait, surtout depuis l'empire, par et pour l'administration : c'est donc l'administration qu'il faut, ou restreindre dans sa compétence, ou améliorer dans son action, et c'est un non-sens que d'inviter les citoyens à ne pas s'en occuper, à laisser le gouvernement s'établir solidement avant de songer à le modifier, en d'autres termes, c'est une mauvaise plaisanterie que de penser à laisser achever une maison qu'il faudrait ensuite jeter bas pour la reconstruire. Il vaut un peu mieux, ce nous semble, redresser, dès aujourd'hui des alignemens faux, rectifier des calculs inexacts, et bâtir avec la certitude qu'on fonde pour l'avenir. — Il y a des gens, d'ailleurs, et nous sommes de ce nombre, qui ne peuvent, à aucun prix, voir mettre en pratique des principes équivalens à 2 et 2 font 5, sans crier incessamment, sans trêve, et de toute la force de leurs voix, même quand ils devraient n'être pas entendus, que 2 et 2 font 4.

Sans doute la sécurité est nécessaire au développement de l'industrie, et nous en avons aujourd'hui un immense besoin ; mais qui ne voit que la vague et profonde inquiétude qui ronge la France depuis seize mois, malgré tous les remèdes, tient à l'état de l'Europe et précisément à cette politique extérieure que l'auteur de l'article traite avec tant de dédain ?

Quant aux améliorations intérieures, nous le répétons, nous ne les croyons possibles que par les moyens purement parlementaires. La réforme de notre système financier, la nouvelle assiette de l'impôt, une bonne organisation des travaux publics, tout cela doit arriver par les chambres, c'est-à-dire par les élections qui se font au milieu de nous, et dont il est à désirer que les citoyens s'occupent avec encore plus de zèle qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

Le rédacteur du *Courrier de Lyon* désire comme nous toutes ces réformes dans l'intérêt des classes pauvres et laborieuses. Or, nous lui adressons formellement cette question : Doute-t-il un seul instant que le cens d'éligibilité aboli, comme il ne peut tarder à l'être, les premières élections générales introduiront immédiatement à la chambre trente, cinquante, peut-être cent députés qui, possédant à la fois la supériorité de l'intelligence et l'expérience des misères populaires, plaideront avec énergie, avec succès, la cause des classes laborieuses ? — Hé bien ! cette question immense sera résolue par le premier ministère du mouvement que les efforts de la presse et de l'opposition légale porteront au pouvoir. Cette victoire est-elle donc bien éloignée ?

Nous acceptons humblement le reproche de *mauvaise éducation* que nous adresse l'écrivain auquel nous répondons ; mais s'est-il demandé si cet esprit public dont l'absence l'afflige comme nous, a pu se naturaliser dans une nation où un grand nombre d'hommes, où la majorité peut-être, composée de bien autre chose que d'êtres ignorans et insoucians, ne peut s'honorer du titre de *citoyen*, et ne participe aux affaires de l'Etat que pour payer les impôts de sang et d'argent que la loi lui fait supporter ; où vingt aristocraties, électeurs communaux, électeurs de la garde nationale, électeurs politiques, pairs, etc., s'échelonnent les uns sur les autres, laissant au-dessous d'elles, sans pouvoirs, sans droits, sans moralité, une multitude innombrable qui n'a pas même un nom dans l'Etat ?

Revenons au vrai, quelque trivial qu'il puisse être : le gouvernement représentatif est imparfait sans doute, mais

il est assez fort pour s'améliorer lui-même avec le tems. Pour arriver là, il faut le concours de toutes les intelligences droites, de toutes les intentions honnêtes ; appelons-les au secours de la chose publique, à la bonne heure ; mais surtout ne créons pas des monstres imaginaires et souvenons-nous que s'il y a dans notre situation autant de danger qu'on le dit, le sang-froid est plus propre à nous sauver que des terreurs exagérées.

Ans. P.

Le *National* continue avec des avantages foudroyans la poëmie que qu'il a commencée à propos des fortifications de Paris, et que les journaux ministériels ont soutenue avec une timidité si embarrassée. — Voici son dernier article sur cet incroyable projet.

On prétend que nous n'avons pas répondu aux observations que le *Moniteur* a publiées sur les travaux qui s'exécutent à Montmartre. Ces observations se réduisaient à dire que tout ouvrage de fortification doit être fermé à la gorge pour n'être pas exposé à être enlevé. Nous avons fait, à la sèche énonciation de ce principe, la seule réponse qu'il y eût à faire, c'est que Montmartre ne peut pas être surpris du côté de Paris. Il se confond avec Paris même. Nous concevons des travaux dont l'objet serait de lier plus complètement la colline au faubourg qui y aboutit, de manière à ce que l'ennemi ne pût jamais s'introduire entre le faubourg et Montmartre. Mais on veut séparer la colline du faubourg ; on veut isoler tout-à-fait Montmartre ; on n'atteint cet objet qu'en élevant entre Montmartre et Paris des ouvrages qui, au besoin, pourraient foudroyer Paris ; voilà ce que nous attaquons. Notre objection avait été si bien prévue, que plusieurs généraux du génie avaient proposé de fortifier le village de Clignancourt, au pied de Montmartre, du côté de St-Denis, et de défendre ainsi les approches de la colline au lieu de la couvrir de remparts et de canons qui inquiéteraient Paris. Cette opinion, si nous sommes bien informés, était celle du ministre de la guerre lui-même. Une haute influence en a décidé autrement.

On dit que le système de l'enceinte continue a été repoussé par la majorité du conseil du génie et de l'artillerie. Il y a quatre lieutenans-généraux du génie dans le comité ; ce sont MM. Haxo, Dode de la Brunerie, Valazé et Rognat. Nous ne craignons pas d'avancer que les généraux Haxo, Dode de la Brunerie et Valazé ont toujours été contre le système qu'on exécute en ce moment, et certainement ce sont, à tous égards, les hommes les plus éminens du corps du génie français, c'est-à-dire les premiers ingénieurs de l'Europe. Peut-être le plan qu'on exécute a-t-il eu le suffrage du général Rognat. Ce général, récemment fait pair de France, a acquis une célébrité malheureuse par son livre des *Considérations sur l'art de la guerre*, livre auquel néanmoins nous serons toujours reconnaissans, pour avoir été le texte des réputations profondes et éloquents du proscrit de Ste-Hélène. A propos d'un des systèmes favoris du général Rognat, Bonaparte a écrit ce peu de mots : « Ce système de fortifications semble tracé par un officier de hussards. »

Quant aux travaux de Vincennes, non-seulement la majorité, mais l'unanimité du comité de fortifications, s'y est opposée. La raison d'état alléguée par des hommes de cour, a fermé la bouche aux militaires consommés, qui n'avaient vu là qu'une question de métier ; et l'argent voté par les chambres, pour être employé à fortifier Paris, servira, comme nous l'avons dit, à construire des appartemens souterrains à l'épreuve de la bombe. Le journal ministériel, à qui nous répondons, prétend que c'est-là tout-à-fait une imagination folle. La folie est à ceux qui ont cru que des appartemens bien enfoncés dans terre et bien casematés vaudraient mieux pour eux qu'une popularité facile. Nous ne sommes, nous, qu'historiens, et le ministère, tout en nous démentant, sait bien que nous ne parlons pas sans preuves.

La protestation dont nous avons donné le texte hier, est signée par les 155 députés dont les noms suivent :

Audry de Puyraveau, Anguis, Allier, Bryas, Bousquet, Boudet, Baudet-Dukary, Bricqueville, Beauséjour, Baudet-Lafarge, Bacot, Brosse, Blaque-Bélaïr, Beslay fils, le général Bertrand, Bavoux, Basterrèche, Bernard (Côtes-du-Nord), Comte, Charpentier, Clerc-Lassalle, Chaigneaux, Cabanon, Corcelles, Couturier, Couderc, Cabet, Cordier, Colomès, Cormenin, Coulmann, maréchal Clauzel, Dupont (Eure), Duchaffaut, Desaix, Duris-Dufresne, Ducluzeau, général Dequarçay, Dulong, Duboys-Aymé, Dubois (Ardèche), Dubois (Loire-Inférieure), Eschassériaux, Escanier, Fiot, Faure (Hautes-Alpes), Faure-Dère, Glaise-Bizoin, Genoux, Gauthier d'Hauteserve, Gauthier de Rumilly, Girardin, Gavaret, Girod-Pouzol, Grammont, Guillemaut, Gréa, de Gouve de Nunques, d'Hérambault, Havin, Hernoux, Junien, Joussetin, Kœchlin, Lascazes père, Laboissière, Lafayette (Georges), Luyer, Luneau, Laurence, de Ludre, Legendre, Lafitte, Luminais, Levailant, Larabit, Legrand, général Lamarque, Lenouvel, Lebastard de Kuerguifneec, Milory, Marschal, Meilheurat, Mallye, Mornay Lagnette, Marchegay, Mauguin, Nicod, Odilon-Barrot, Portalis, Poux-Thierry, Proust, Podenas, Pagès, Perrot, Pourrat, Perin, Pons (Vaucluse), Petou, Roussilhe, Raynaud, Resnier, Renouvier, Roger, Robert (Ardennes), Réalier-Dumas, Robineau, Salverte, général Subervic, Saubat, Sans, de Sade, Sulpiçy, Tardieu, Thévenin, Teseire, Toupet de Bevaux, général Thiard, Tracy, Thourret, Taillaudier, Teulon, Taux, Thouvenel, Voyer-d'Argenson, Vidal.

« Ma santé ne m'ayant pas encore permis d'assister aux séances d'hier et d'aujourd'hui, je prie mes collègues de vouloir bien recevoir mon adhésion à leur protestation contre deux expressions que je regarde comme attentatoires à la révolution de juillet.

Paris, 5 janvier 1832.

LAFAYETTE.

« Les soussignés, absens des séances des 4 et 5 janvier courant, adhèrent sans réserve à la protestation de leurs collègues. »

Paris, 6 janvier 1832.

FÉLIX RÉAL, MÉRILOU, J. BERNARD, KERMOIAL, JOLY, LE GÉNÉRAL SÉMÉLÉ, BOYER-FREYREAU.

SOUSCRIPTION.

M^r Alliod, notaire à Lyon, place Confort, vient d'ouvrir en son étude une souscription en faveur d'une victime de l'incendie qui a éclaté sur ladite place Confort le 31

décembre dernier, dont le peu de meubles qui formaient tout son ménage a été entièrement consumé.

Les personnes qui voudront bien compatir au malheur qui afflige cette infortunée, sont priées de vouloir bien déposer leurs dons en l'étude dudit notaire, ou au bureau de M. Thimonnier jeune, place des Terreaux, n° 10, au 1^{er}.

Paris,

7 JANVIER 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

En racontant au Château les résultats de la discussion d'hier sur les domaines à comprendre dans la liste civile, M. de Montalivet a terminé son récit par cette parodie des paroles du Valois succombant à Pavie, lesquelles ont rasséréné plus d'un visage : « Tout est sauvé jusqu'à présent fors..... Rambouillet. »

— La discussion d'hier sur la liste civile, si elle n'a pas eu de résultat bien saillant, a été féconde en développemens économiques que les hommes de la science peuvent avouer. A part la saillie assez déplacée de M. Dupin l'aîné qui est venu rappeler le tems où l'on récoltait des pommes de terre dans les Tuileries, cette séance toute de chiffres et d'argumens positifs a été grave et raisonnée. MM. Mauguin, Laurence et Dubois ont fait successivement preuve de tact oratoire et de logique sévère. Décidément la lutte est désertée par les plus forts de nos ministres qui pensent que des considérations d'un ordre tout moral agiront mieux sur l'esprit de la majorité que les débats ne pourraient le faire. L'enfant perdu du cabinet, futur intendat de la liste civile, M. de Montalivet se présentait de tems à autre à la tribune, non pour y faire du raisonnement, le pauvre cher homme en est incapable, mais pour jeter quelques phrases apprises sur les devoirs de *sujets* à souverain. On ne saurait croire quelles bénédictions accueillent le jeune ministre quand à l'issue de pareilles séances il se présente au perron du Château, depuis le valet de pied, le suisse d'antichambre qui croient voir une solidarité passagère entre leur salaire et l'éloquence de monseigneur, jusqu'aux courtisans du plus haut étage, tout est aux petits soins pour le jeune homme; des sourires de bienveillance, des complimens partout; on s'informe de l'état de sa santé avec une persistance inouïe, importune, tant la peur est grande que l'ouvrier ne faillisse à l'œuvre.

— Le portrait du maréchal Ney va être replacé dans la salle des maréchaux. Sa mémoire ne sera pas autrement réhabilitée: il y a long-tems que la France a annulé et cassé l'arrêt de la cour des pairs. Comment cette chambre commissionnée par la restauration, reconstituée sur les mêmes crémens, aurait-elle aux yeux du pays mission d'absoudre ou de condamner.

— Les 153 protestans de la chambre élective contre la double expression de *roi de France* et de *sujets du roi* employée par M. de Montalivet à la tribune, et presque acceptée par la majorité dans les séances des 4 et 5 janvier 1832, ont adressé cette pièce à tous les journaux de la capitale sans acceptation de couleur.

— Le président du conseil qui a montré beaucoup de fermeté à rétablir l'ordre à l'intérieur et à nous assurer la paix à l'extérieur, ne s'abuse plus maintenant sur les difficultés de la position où le place la moile coopération de quelques-uns de ses collègues. Il sait que le plus ancien et le plus avisé de tous, a pris en courtisan habile l'habitude de consulter ailleurs qu'en conseil de hautes capacités sur son travail journalier. Il sait à présent que l'on a fait parfois de la diplomatie en partie double. Depuis quelque tems le ton des correspondances avec les cabinets extérieurs est devenu plus net, plus décidé; on ne se borne plus à dire dans les discours d'apparat que l'on vise à la paix, au désarmement; on dit aux rois : *Nous le voulons.*

Nouvelles.

La compagnie des vétérans du Rhône, qui était de garde à la prison de Saint-Joseph pendant les événemens de Lyon, fut désarmée en partie le mercredi. Quelques-uns de ces militaires qui s'étaient retirés dans leurs familles, avaient ignoré le départ de la compagnie qui reçut l'ordre de sortir de Lyon, et de se diriger sur le midi. Requis plus tard de rejoindre, ils l'ont fait aussitôt, et nous apprenons qu'à peine arrivés ils ont été jetés en prison, en attendant que la compagnie entière parte pour Alger où elle doit se rendre.

— Quelques personnes sont venues annoncer vers la fin de la Bourse que le général Lafayette était mort. On a vu plus haut que

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

NOTRE DAME DE PARIS, drame en cinq actes tiré du roman de Victor Hugo, par M. GRANIER.

Il y a ici une histoire à raconter avant la pièce. Écoutez-la. Reçue au Grand-Théâtre, distribuée et déjà apprise, elle allait être jouée avec l'ensemble et le talent que comporte un pareil sujet, quand tout-à-coup éclatèrent les déplorables événemens de novembre. L'auteur de ce drame, dans un journal dont il était le gérant, émit ses principes et ses sympathies. Il ne m'appartient pas de les juger. L'opinion publique se déclara contre lui; dès lors notre auteur, en lutte avec elle, devint l'objet d'un acte des plus arbitraires. Des gens, se décorant du titre d'abonnés, exercèrent sur lui une basse vengeance. Ceux qui tremblaient quelques jours avant pour leurs propriétés, ils ne craignirent pas de porter atteinte à la propriété, car une œuvre dramatique est une propriété tout aussi bien qu'une maison. Ils écrivirent donc à M. Singier pour qu'il eût à retirer la pièce du Grand-Théâtre, s'il voulait éviter de *grands malheurs*. M. Singier dut céder à de pareils avertissemens: il céda.

Voilà donc *Notre-Dame de Paris* brutalement repoussée de notre première scène. M. Singier, par égard, par considération pour l'auteur, offrit à son œuvre le théâtre des Célestins pour refuge.

Mais, hélas! après avoir révisé toutes les chances possibles de réussite, après avoir eu à sa disposition tous les élémens de succès possibles, la grâce et l'expression mimique de notre aérienne Ambrosine dans la bohémienne *Esmeralda*; la profondeur de Valmore dans le prêtre *Claude Frolo*; la passion incarnée, la verve piquante de

l'honorable député était retenu chez lui par les suites de son indisposition, mais qu'elles n'étaient point assez graves pour l'empêcher de s'intéresser aux affaires publiques.

— Le général Romario et ses compagnons d'armes continuent de recevoir journalièrement les témoignages de l'estime qu'on porte à leur dévouement pour la cause polonoise. Aujourd'hui, une députation de la garde nationale de Versailles est venue leur exprimer ses sentimens de haute admiration.

— Les conférences parmi les membres du corps diplomatique, à Paris, sont maintenant plus fréquentes qu'elles ne l'ont jamais été; la dernière a été motivée par un courrier extraordinaire que M. le comte d'Appony a reçu avant-hier de Vienne.

— On a pu voir, par les nouvelles de Londres, que les communications diplomatiques entre Londres et les cours du Nord étaient devenues très-actives. Une lettre de Londres, datée du 4 du courant, reçue aujourd'hui à Paris par voie extraordinaire, porte que le principal objet des trois grandes puissances du Nord est de détacher le cabinet de St-James de celui des Tuileries. Le rang et la position de la personne qui écrit donnent beaucoup de poids à sa communication.

— Le passage de courriers venant de Pétersbourg ou y allant est de nouveau très-fréquent à Berlin. Le 29 décembre a traversé cette capitale le courrier du cabinet anglais Nixon, venant de Pétersbourg et allant à Londres par Hambourg. On assure que c'est ce courrier qui était porteur du refus de l'empereur de Russie de ratifier les vingt-sept articles.

C'est probablement l'arrivée de M. Nixon que le *Courier* anglais annonçait hier en post-scriptum.

— Hier, à 9 heures du soir, trois courriers extraordinaires venant de Madrid sont arrivés à l'ambassade d'Espagne, et aujourd'hui ces courriers ont été expédiés, l'un à Londres, l'autre à Vienne, et le troisième à Saint-Petersbourg.

— L'état du général Sébastiani va tous les jours s'améliorant: il a même reçu deux fois le président du conseil. (J. des Débats.)

— Le *Courrier du Bas-Rhin* publie l'extrait suivant d'une lettre de Mulhausen :

« Beaucoup de soldats prussiens passent par Bâle et se dirigent sur Neuchâtel: ils sont habillés en bourgeois et se font passer pour ouvriers. Ces manœuvres ne sont sans doute pas ignorées de notre ministère, mais ne devrait-il pas y opposer? car de cette manière il serait facile d'établir un corps d'armée prussien assez nombreux sur nos frontières. »

— Une lettre de Leipzig annonce que plusieurs colonnes de réfugiés polonais vont traverser l'Allemagne pour se rendre en France. Leurs frais de route seraient supportés par le gouvernement français.

— Le comte Frimont, qui avait été appelé à Vienne pour prendre la présidence du conseil de la guerre, est mort d'apoplexie le 26.

— Le choléra a presque entièrement cessé à Vienne.

— Le sénat de Cracovie a annoncé que, d'après un ordre de l'empereur d'Autriche, le cordon sanitaire établi en Gallicie sur les frontières de l'état libre de Cracovie était levé. (Constitutionnel.)

— Un gentleman, qui est loin de pousser ses opinions libérales jusqu'au radicalisme, disait hier : « Si un membre du cabinet se fût permis d'avancer dans le sein de nos chambres que le roi était la loi vivante, ses collègues l'auraient envoyé à Bedlam, ou relégué à Bombay ou à Madras, et le peuple de Londres aurait démoli sa maison pour avoir proclamé cette interprétation de la maxime française de votre vieille couronne, *si veut le roi, si veut la loi.* »

— Plusieurs Portugais émigrés nous ont engagés diverses fois à demander en leur nom comment il se fait que don Pedro, en partant de France, n'emmena pas à Terceira la reine dona Maria II, sa fille. La plupart d'entre eux sont d'avis qu'elle serait bien mieux aux Açores, entourée de ses sujets, qu'à l'hôtel de la rue de Courcelles, n° 10, abandonnée, pour ainsi dire, à des étrangers pendant l'absence de son père. (Courrier des Electeurs.)

— On lit dans le *Morning-Herald* :

« La baronne de Feuchères. — Cette dame, dont le nom de fille, comme le savent déjà nos lecteurs, était Sophie Dawes, est née à Sainte-Hélène, île de Wight, où réside encore sa famille. Lors de la visite que les souverains alliés rendirent à Portsmouth, en 1814, elle remplissait les humbles fonctions de servante dans une des auberges de cette ville, où le hasard fit descendre le feu duc de Bourbon, qui en devint amoureux. En 1817, Sophie fut invitée à venir à Paris, où elle fit la connaissance d'un aide-de-camp du prince, qu'elle épousa l'année suivante. Son mari reçut alors un brevet de colonel, et elle-même le titre de baronne de Feuchères. Mais ses intrigues avec le duc de Bourbon la firent séparer d'avec son mari au bout de quelque tems. M. Robert Dawes, père de cette fortunée dame, était pilote et pêcheur d'huîtres, et cumulait encore la profession de contrebandier. Il n'y a pas quatre ou cinq ans qu'il était l'un des habitués de la maison de travail des pauvres, lorsqu'à cette époque il en fut tiré par la baronne et placé dans une maison confortable à Carisbrook, où il est mort il y a environ 18 mois. Cette baronne a récemment acheté des propriétés considérables à Ste-Hélène, et s'est entourée d'un grand nombre de ses parens. »

— La première chambre du tribunal de première instance s'est encore occupée ce matin de l'affaire relative au testament de M. le duc de Bourbon. Cette affaire occupera probablement encore trois ou quatre audiences. M^e Lavaux a continué son plaidoyer: il a examiné les articulations de M^e Hennequin, relatives aux violences exercées sur la personne du prince, aux propos que des témoins attribuent à Mad la baronne de Feuchères, et aux plaintes qu'aurait fait entendre le prince, et il a cherché à faire douter de l'exactitude de ces articulations en se fondant sur les pièces de l'instruction criminelle. Les dé-

Cossard dans le poète *Gringoire*; après avoir compté sur la pompe d'une mise en scène consciencieuse, sur le riche du ballet, sur le prestige des décors et l'intelligence d'un public éclairé, se voir tout-à-coup, par un de ces tours de la fortune, réduit aux étroites dimensions, aux mesquines décorations de notre théâtre du vaudeville, se voir jeté à la barre d'un parterre bruyant et inculte, ah! il faut en convenir, il y a quelque chose de poignant et d'amer pour un cœur d'auteur.

Arrivons à la pièce. Il y a peu de mes lecteurs qui n'aient lu le beau roman de *Notre-Dame de Paris*, cette étrange et bizarre composition de Victor Hugo. Resserrer dans les proportions scéniques cet immense ouvrage, conserver religieusement la figure des principaux personnages, leur couleur, leur aspect et leur cachet; rester fidèle à l'action et encadrer dans la marche des faits cette prose passionnée, locale, tout cela présentait de grandes difficultés. M. Granier n'a pas reculé devant elles; il a abordé franchement son sujet, et s'est acquitté de cette tâche avec assez de bonheur et d'adresse; mais il existe dans son drame une foule de choses qui ne peuvent être comprises que par ceux qui connaissent le roman. Aussi le parterre des Célestins assistait-il là comme à une représentation de féerie, et ne voyait-il dans *Quasimodo* qu'un être fantastique, une création informe et ridicule.

Une analyse bien détaillée serait avant la pièce chose nécessaire et dans l'intérêt de l'auteur et dans l'intérêt de cette partie des spectateurs qui n'est pas au courant de la littérature moderne. Nous en donnerons seulement l'esquisse.

taillés dans lesquels ce défenseur est entré sont extrêmement longs M^e Hennequin, l'avocat du duc d'Anmale, a été entendu après lui.

— Lorsque feu M. Labbey de Pompières voyait apporter à la chambre les comptes ministériels du budget couverts en papier bleu, il disait en souriant: *Voilà les comptes bleus! Est-ce pour échapper à la plaisanterie qu'on les a depuis reliés en rose?*

— Les nouvelles suivantes d'Allemagne sont données par la *Gazette de France* :

« On nous écrit de Bade, le 2 janvier :

« L'electeur de Hesse a reçu de la cour de Berlin l'invitation de reprendre l'administration de son électorat, avec l'assurance qu'on le soutiendrait. L'empereur Nicolas a déclaré prendre le parti de don Miguel, l'Autriche et la Prusse sont dans la même disposition. Des mesures infaillibles sont prises contre les mouvemens révolutionnaires des petites principautés allemandes. »

— Le roi de Sardaigne vient d'ordonner qu'il serait érigé un monument en l'honneur du duc Emmanuel-Philibert, l'un de ses ancêtres, que l'on peut regarder comme le véritable fondateur de la monarchie piémontaise. Ce monument, qui représentera le prince à cheval, sera placé à Turin, au milieu de la place St-Charles, qui deviendra par-là une des plus belles de l'Europe. Quatre fontaines d'une eau abondante jailliront de la base du monument. L'exécution en est confiée à M. Marochetti, jeune sculpteur français, dont nous avons vu à la dernière exposition un ouvrage plein de hardiesse représentant l'ange déchu.

Les événemens du tems avaient jeté le duc Emmanuel-Philibert dans les rangs des ennemis de la France: mais aussitôt que, par le traité de Câteau-Cambresis, il remonta sur le trône, il se rapprocha d'elle, et recommanda comme maxime de famille à son fils, Charles-Emmanuel 1^{er}, de rester toujours uni avec cette puissance. Il épousa Marguerite de Valois, sœur de Henri II, et assista au tournoi qui devint si fatal à ce prince. (Constitutionnel.)

— M. Bourquin et ses amis, qui avaient pris part à l'expédition qui devait délivrer le canton de Neuchâtel du joug de la Prusse, viennent de se réfugier sur le territoire français: ils sont arrivés à Besançon. Ils ont publié une note sur leur expédition, afin de répondre au reproche de lâcheté qui leur avait été adressé. On y lit les passages suivans :

« De toutes parts nous parvenaient des assurances d'une coopération active. Les patriotes des cantons de Fribourg, Berne, Vaud et Genève, nous promirent également de nombreux secours. Nous espérons que les gouvernemens de ces cantons nouvellement régénérés ne mettraient aucun obstacle à notre entreprise, quand au jour fixé pour notre départ d'Yverdon, arriva un ordre du gouvernement du canton de Vaud, de mettre huit compagnies en activité. Ces compagnies étaient prises dans les districts frontières, et la plupart des hommes qui les composaient devaient nous joindre: force fut à eux d'obéir à leur gouvernement. Fribourg, en retenant le chef des patriotes fribourgeois, empêcha le départ de ceux-ci; de telle façon qu'au lieu d'entrer 2,000 sur le sol de notre pays, à peine étions-nous 200, la plupart sans armes. Elles avaient été saisies. Nous ne pouvions plus reculer, et comant sur une levée en masse dans le pays, nous espérions encore la victoire. »

« Nous entrâmes dans le canton sur deux points: le Vignoble et le Val-de-Travers. Dans l'un et dans l'autre nos efforts pour lever en masse furent vains. A Revals et dans les environs, 100 hommes au plus marchèrent à l'ennemi fort de 800 hommes et munis d'artillerie. Nous devions succomber, 1,200 hommes et 5 pièces de canons furent dirigés par Puel en personne sur le Vallon: avec 20 hommes nous les arrêtâmes à Couvert 20 minutes. Il fallut également battre en retraite. Voilà les faits. Notre pays démoralisé n'a pas résisté; que pouvions-nous seuls? Citoyens Français, il n'a pas dépendu de nous de rester sur le champ de bataille! Si les balles et la mitraille des Prussiens nous ont épargnés, ce n'est pas notre faute! Nous nous sommes conduits avec honneur, nous pouvons lever la tête partout, et nous espérons que les enfans de la France, libre et régénérée, ne refuseront pas leur sympathie à des amis de la liberté trahis par la fortune. »

DE LA LISTE CIVILE.

Dernière lettre de M. CORMENIÈRE.

(Suite.)

Maintenant, repassons la mer, et jetons un coup-d'œil sur la liste civile de l'aristocratie Anglaise:

Liste civile du roi d'Angleterre. (avril 1831).

1 ^{re} classe.	
Bourse du roi,	1,500,000 f.
Dotation de la reine,	1,250,000
2 ^e classe.	
Grand chambellan,	50,000
Vice-chambellan,	17,500
Page du tabouret,	57,500
Lords de la chambre,	250,000
Musique,	75,000
Capitaine des gardes,	12,500
4 médecins,	10,000
2 chirurgiens,	5,000
Bas officiers et service d'emplois supprimés,	953,100
Maitre-d'hôtel,	50,000
Trésorier de la couronne,	12,500
Contrôleur,	12,500
Secrétaire de l'hôtel,	18,750

Nous sommes dans la *Cour des Miracles*, repaire des truands, race friponne et aventureuse, ayant une physionomie et un caractère à part; nous assistons à l'interrogatoire du poète *Gringoire* qu'on vient d'arrêter, et qui va être pendu s'il n'enlève adroitement un mouchoir-placé dans la poche d'un mannequin armé de sonnettes sans les faire résonner. Les clochettes ont retenti, la corde est déjà au cou du malheureux *Gringoire*, et si aucune des truandes n'en veut pour son mari, il va être détaché de la terre... Toutes passent devant lui, toutes le refusent, lorsqu'arrive la jeune et jolie bohémienne *Esmeralda*. Elle consent à épouser *Gringoire*. On casse une cruche; ils sont unis. Tout cela est exact... Ce sont les moeurs, les us et coutumes des truands. *Gringoire* est seul avec sa femme: il veut se permettre des familiarités de mari, embrasser son épouse; mais celle-ci tire de son corsage un poignard et lui apprend qu'elle n'a voulu que le sauver. Elle aime un capitaine des gardes de Louis XI, le beau *Phébus*; elle charge *Gringoire* de lui porter une lettre: c'est un rendez-vous qu'elle lui assigne. *Gringoire* s'exécute bon gré mal gré; l'argument du poignard est toujours là sans réplique.

Nous voilà sur la place publique. Le peuple y célèbre la fête des fous. Celui qui fera la plus affreuse grimace sera élu roi. Chacun arrive à son tour à une ouverture pratiquée exprès et s'escrime à décomposer son visage le plus hideusement possible. Enfin, des éclats de rire, des vivats ont nommé le vainqueur. Mais quel est l'étonnement général, cette grimace est une figure. C'est le masque de *Quasimodo*, être disgracié, s'il en fut, sonneur de cloches à Notre-Dame, enfant adoptif de l'archidiacre *Claude Frolo*. Mais à peine jouit-il des bon-

Bas officiers id.	781,3-5
Grand-écuyer,	62,500
Premiers écuyers et commis,	18,750
4 écuyers,	60,000
4 pages d'honneur,	20,000
Chirurgien vétérinaire,	7,500
Écuyers de la couronne,	8,750
Bas officiers id.	484,125
Grand-maitre de la garde-robe,	21,250
3 ^e classe.	
Mémoire des fournisseurs,	4,287,500
4 ^e classe.	
Fondations royales,	212,500
Aumônes et charités,	78,150
Pauvres de Londres,	25,000
Dépenses secrètes de l'intérieur,	250,000
5 ^e classe.	
Pensions,	1,875,000
Total	12,464,750 f.

Chose curieuse! voilà une liste civile qui ne monte qu'à 12,464,750 fr. dans le pays le plus aristocratique de la terre, dans un pays où il y a des grands seigneurs qui ont plus de deux millions de rentes, dans un pays où il y a des fonctionnaires qui touchent plus de un million 800,000 fr. de traitement, dans un pays où la féodalité politique et nobiliaire entoure le trône de ses privilèges, de son faste et de ses exigences.

Maintenant, ôtez de la liste civile anglaise les traitemens féodaux des grand-chambellan, vice-chambellan, page du tabouret, lords de la chambre, grand-écuyer, grand-maitre de l'hôtel et de la garde-robe et pages d'honneur, les officiers: supprimez les dépenses de la vénerie, les fonds secrets de la police, les pensions, les fondations royales, et la différence des prix des salaires et fournitures, et vous verrez que la liste civile du roi d'Angleterre, réduite aux proportions de ce qu'elle serait en France, ne monte pas au-dessus de 7 millions: et l'on nous en demande 14 pour un roi bourgeois! Lecteurs, vous avez les chiffres sous les yeux, faites-vous même le calcul.

Maintenant, rapprochons-nous de la France et voyons ce qu'était la liste civile de l'empereur Napoléon. Je vais l'extraire d'un budget qui n'a jamais été publié, et sur lequel figurent les réductions tracées en 1815, de sa propre main, à l'encre rouge. On y verra que Napoléon avait l'âme trop haut placée pour faire de la liste civile une spéculation, ou, en terme de banque, une affaire de bourse.

LISTE CIVILE DE L'EMPEREUR NAPOLEON.

Dépenses ordinaires.	En 1814.	En 1815.	Réductions faites par Napoléon lui-même en 1815.
Grand aumônier.	241,200	99,100f	
Grand-marchal du palais.	2,700,900	1,976,600	
Grand chambellan.	2,478,440	1,855,942	
Gouvernante des enfans de France.	261,860	221,260	
Grand-écuyer.	2,800,000	2,000,000	
Vénerie.	445,000	165,814	
Grand-Maitre des cérémonies.	140,000	76,000	
Intendant-général.	3,076,812	2,557,655	
Tresorier-général.	267,500	214,400	
Secrétaire-d'état.	417,000	417,000	
Dépenses extraordinaires.			
Grand aumônier.	—	—	
Grand-marchal du palais.	120,000	60,000	
Grand chambellan.	299,000	200,000	
Gouvernante des enfans de France.	—	—	
Grand-écuyer.	200,000	—	
Vénerie.	—	—	
Grand maitre des cérémonies.	—	—	
Intendant-général.	1,758,424	2,122,013	
Tresorier-général.	12,000	22,300	
Secrétaire-d'état.	—	—	
Fonds extraordinaires des bâtimens.	5,700,000	1,671,766	
Totaux:	18,917,236f.	15,639,830	

Mais il faut retrancher de 1815 :

- 1° Sur les dépenses des bâtimens, eaux et jardins, qui se composent aujourd'hui et bien au-delà, avec les revenus en domaines et forêts. 5,524,000f.
- 2° Sur la grande aumônerie. 49,000
- 3° Sur la maison militaire, 550,000
- 4° Sur le service de santé, 250,000
- 5° Sur le cabinet de l'empereur, 200,000
- 6° Sur le grand chambellan, la vénerie, les pages, les dames d'honneur, gouvernantes et présens, 1,000,000
- 7° Sur l'intendant et le trésor, 100,000
- 8° Sur le grand écuyer, 420,000
- 9° Sur la secrétaire d'état, 420,000

Total, 6,893,000

Otez cette somme du budget impérial de 1815, il restera 6,786,830 fr., et vous trouverez que Louis-Philippe, avec cette somme et son train de maison, sera aussi riche que Napoléon, sans compter l'usufruit des biens privés, les revenus de l'apanage et l'excédant de l'actif de la dotation sur le passif.

Il faut ajouter que Napoléon, naguère vainqueur de l'Europe, maître de ses trésors et empereur absolu, s'imposait durement les sacrifices de la mauvaise fortune, tandis que Louis-Philippe, porté sur les bras de la Liberté, sort de la condition privée pour monter, en riant, sur le plus beau trône de l'univers, où viennent doucement le bercer les images gracieuses d'une liste civile de 14 millions, accompagnés de plusieurs autres.

(La suite au numéro prochain.)

Chambre des Députés.

(Présidence de M. GIROD (de l'Ain).)

Suite et fin de la séance du 6 janvier.

M. de Lameth combat l'amendement de M. Salvette et engage la chambre à adopter celui de la commission.

La discussion est fermée.

M. le président expose son embarras et demande si quelqu'un veut prendre la parole sur la position de la question. (Hilarité.)

M. Odilon-Barrot monte à la tribune. Messieurs, j'avais pressenti l'embarras dans lequel la chambre va se trouver, et que vient de vous exposer M. le président.

Après quelques explications sur ce qui s'est passé dans le sein de la commission, M. Odilon-Barrot propose de voter par voie d'indication les différens objets qui doivent composer la dotation de la couronne, en les énumérant successivement.

Messieurs, poursuit-il, j'ai demandé la parole sur la simple position de la question. Je ne ferai donc aucune digression sur l'opportunité des diverses annexes de la dotation de la couronne. Seulement je crois qu'il importe d'avertir la chambre qu'il y a un de ces objets qui ne présente pas seulement une question d'économie politique ou de richesse royale, mais qui présente une question d'administration, de sociabilité, si je puis m'exprimer ainsi, et que peut-être la chambre jugera à propos de mettre en-dehors de la question matérielle de la liste civile.

C'est la question du Louvre. A cette question se rattachent les musées et le patronage des beaux-arts. Peut-être la chambre jugera à propos de faire de cette question une question à part, et de statuer sur la possession du Louvre et sur les conséquences de cette possession par une délibération détachée. Voilà ma proposition. (Bien! bien!)

Après une courte discussion, M. le président rappelle que la première partie de la proposition de M. Odilon-Barrot consiste à demander que l'on discute l'article, en énumérant les objets; de cette manière, ajoute-t-il, tous les amendemens seront réservés, et M. Salvette aura pleine liberté de demander le retranchement de tel ou tel objet.

La première partie de la proposition de M. Odilon-Barrot est mise aux voix et adoptée.

La seconde, qui a pour objet l'ajournement de l'article relatif au palais du Louvre, est rejetée à une imperceptible majorité. (Vives réclamations à droite et à gauche.)

M. le président: Le § 2 de l'amendement de M. Salvette est ainsi conçu.

« Le palais du Louvre, avec ses dépendances, restera propriété de l'Etat, ainsi que la bibliothèque, le musée, les tableaux, statues, pierres gravées et autres monumens des arts qu'il renferme. Le Louvre, comme palais des arts sera placé sous la seule administration du ministre de l'intérieur. »

M. de Labordé: Je demande la parole contre.

Messieurs, dit-il, je m'oppose à l'amendement de M. Salvette, moins dans l'intérêt de la liste civile qu'il concerne très-peu, que dans l'intérêt des arts qu'il concerne beaucoup, et auxquels il serait funeste si vous l'adoptiez. (Murmures à droite et à gauche.)

L'orateur cite la colonne Vendôme, l'arc-de-triomphe du Carrousel, pour prouver qu'il n'y a que les travaux entrepris par la couronne qui soient achevés rapidement, tandis que ceux dont le gouvernement a été chargé, tels que la Madeleine et l'arc-de-triomphe de l'Etoile, commencés depuis si long-tems, sont encore inachevés.

Après d'autres citations dans le même but, l'orateur en tire la conclusion qu'il n'y a aucune économie pour l'Etat à placer cet objet sous la responsabilité d'un ministre et il vote le rejet de l'amendement de M. Salvette.

M. Dubois (de la Loire-Inférieure): Messieurs, je n'ai point envie de rabaisser la royauté; mais la nation, s'administrant elle-même depuis 1792 jusqu'à 1800, a fait plus pour la splendeur des sciences, des lettres et des arts, que les âges les plus vantés de la monarchie. (Exclamations aux centres. — Approbation aux extrémités.)

Il suffirait de rassembler ici seulement les noms des institutions fondées ou agrandies dans ces huit années: l'Institut national, le Conservatoire des arts et métiers, l'Observatoire, le Musée des monumens français, dispersés par les dévots de la restauration; l'Ecole polytechnique, les écoles normales, les écoles d'architecture, de peinture et de sculpture: les logemens, les retraites, les récompenses accordées aux artistes, et jusqu'au délire de ces fêtes romanesques, véritable ivresse d'art, de génie et de patriotisme.

Pourquoi donc aujourd'hui, dans nos tems de calme et de réflexion, nous soupçonnerait-on plus barbares qu'à ces jours de passion et d'émportement? Pourquoi penser que nous voudrions, de sang-froid, abdiquer notre plus belle gloire aux yeux de l'Europe, notre mission de peuple civilisateur? Pourquoi ne pas croire que chaque année, au contraire, en ramenant nos regards sur l'état de nos monumens et de nos chefs-d'œuvre, en parcourant la liste des

poètes, des historiens, des peintres, des statuaires qui auront reçu les encouragemens des ministres, en relevant de l'obscurité ou de la détresse des talens oubliés ou méconnus, nous exciterons le zèle et la sollicitude du pays, nous provoquerons de nouveaux efforts dans les artistes et les savans; la publicité de la dépense la justifiera aux yeux de tous; la récompense sera vraiment nationale. (Très-bien! très-bien!)

Et qu'on ne dise pas qu'en agissant ainsi nous dérobon à la royauté l'éclat dont elle doit être entourée; les secours, les récompenses qui sont donnés par les ministres en accomplissement de la loi, ne viennent-ils pas en réalité de la royauté elle-même? n'est-ce pas en son nom que tout est résolu et décerné? Si dans quelques pompes nationales, après une exposition de leurs travaux, l'industrie et les arts reçoivent des couronnes, n'est-ce pas de la main du roi qu'ils les reçoivent?

N'est-ce pas à lui que remonte la reconnaissance, comme au représentant perpétuel de la nation? Qu'a-t-il besoin, je le demande, de la responsabilité et des chances du blâme, quand il est sûr, dans le système que nous défendons, de ne recueillir que des bénédictions?

Et quant à ces palais, seront-ils moins à lui lorsqu'ils seront entretenus aux frais du pays? Aura-t-il moins de majesté aux yeux de l'étranger, parce qu'il se promènera dans des parcs dont les bureaux ne seront pas attachés à sa maison? La fortune de la France n'est-elle pas sa fortune?

Voix diverses: Non! non! (Interruption.)

M. de Montalivet: S'il est ainsi, ne votez donc pas de liste civile.

M. Laugier de Chartrouse: Cela ne peut pas être, puisqu'il n'y a pas de sujets. (Bruits divers.)

Voix aux extrémités: silence! silence donc!

M. Dubois: Je ne croyais pas que ces mots fussent interprétés d'une manière peu conforme à ma pensée. Quand j'ai dit que la fortune de la France était la fortune du roi, j'ai voulu dire que la grandeur et la splendeur de la nation sont la grandeur et la splendeur du trône. (Adhésion générale.)

M. le ministre du commerce combat l'amendement comme funeste à la dignité du pays. Il prétend que les acquisitions de tableaux, de statues, de manuscrits ne peuvent être soumises à aucune responsabilité. Comment accueilleriez-vous, dit-il, la proposition que viendrait vous faire le gouvernement pour des acquisitions de cette espèce.

Par exemple, je puis citer un fait. A l'heure où je vous parle, il existe une collection de manuscrits les plus précieux du monde, et que des circonstances fort extraordinaires, mais qu'il serait inutile d'énumérer ici, mettent à la disposition du gouvernement. Hé bien! le prix d'acquisition en est tellement élevé, que je n'oserais pas demander à la chambre les fonds pour acheter cette collection... (Oh! oh!)

Voix des extrémités: Demandez un crédit, et nous verrons.

M. d'Argout: Eh bien! d'après la manière dont la liste civile sera composée, l'acquisition pourra être faite: les savans, les hommes les plus éclairés de la France la sollicitent avec ardeur.

Le système actuel est d'user envers les ministres des précautions les plus minutieuses; vous allez voir avec ce système quels seraient les inconvéniens de mettre uniquement les choses dont j'ai parlé dans les attributions d'un ministre.

On a parlé du vol des médailles à la Bibliothèque. Pourquoi cela a-t-il eu lieu? parce que les fenêtres n'étaient pas garnies de barreaux. Plusieurs vols avaient eu lieu avant; mais on n'avait pas osé demander à la chambre.... (Vive interruption aux extrémités.) On n'a pas osé demander un crédit à la chambre pour faire mettre des barreaux aux fenêtres; et, à ce sujet, je suis dans le cas de vous demander un bill d'indemnité, parce que, depuis que le vol a été commis, j'ai pris sur moi d'en faire poser. (Eclats de rire universel.)

Je vous ferai une dernière observation.

Le Louvre est une dépendance des Tuileries; il a une communication avec les Tuileries, et sans doute il n'est entré dans la pensée de personne, dans cette enceinte, que le roi ne pût plus aller au Louvre sans sortir de chez lui. (Nouvelle explosion d'éclats de rire.)

M. le ministre termine en déclarant qu'il ne conçoit pas que ce qui a été accordé sans contestation à Charles X puisse être contesté à Louis Philippe, qui s'est toujours montré si jaloux de la gloire nationale. (Très-bien aux centres!)

M. Salvette: Je ne répondrai pas à la dernière phrase du ministre qui descend de cette tribune. Il a oublié deux choses: la première est qu'un grand nombre de membres de cette chambre, et surtout de l'opposition, ne siégeaient pas dans la chambre de 1825; et la seconde qu'en 1825, lorsqu'on a voté la liste de Charles X, il aurait pu se rappeler quel était l'état d'oppression et de dépendance où se trouvait cette chambre élective, si toutefois elle méritait ce nom. (Bien! Très-bien!)

M. Dupin aîné: Le général Foy a parlé librement dans tous les tems.

M. le ministre de l'instruction publique: Il n'y a pas eu une seule réclamation.

M. Odilon-Barrot: La dotation immobilière n'a pas été votée en 1825.

M. Salvette: Quant à l'allusion que M. le ministre a faite aux qualités personnelles du prince, je me réfère à ce que j'ai dit hier, et j'ajoute qu'il n'est pas permis de reproduire à cette tribune un argument auquel personne ne pourrait répondre dans la discussion.

Après avoir répondu aux objections de M. le ministre, M. Salvette persiste dans son amendement.

M. le président donne une nouvelle lecture de cet amendement.

Quelques voix: L'appel nominal! (Cette demande n'a pas de suite.)

Voilà tout le drame.

Cette pièce n'est pas irréprochable, sans doute, aussi a-t-elle été accueillie par des applaudissemens contestés. Mais il était aisé de voir à l'acharnement que mettaient certains siffleurs à demander l'auteur déjà connu d'eux, qu'il y avait autre chose là-dessous qu'une question littéraire. On sentait un reste de rancune. Mlle Faivre mérite les plus grands éloges pour la vérité de son jeu et de son débit. Elle a été tour-à-tour vraiment folle et vraiment mère. Elle s'est élevée dans ce rôle à une grande hauteur de talent. Mad. Meinier a mimé la Esmeralda avec grace et expression. Achard n'a pas compris le personnage de Gringoire. Il n'a pas su lui rendre sa couleur originale. Nous avons regretté de n'y pas voir Barjui, comédien dans plus d'un rôle, Jules a joué l'archidiacre Claude Frolo comme on jouait le mélodrame il y a quinze ans, avec des éclats de voix retentissans, les bras en avant et les jambes en arrière comme un homme qui prend une leçon de natation. Jules doit pourtant s'apercevoir que ce genre-là a fait des progrès immenses, qu'il cherche donc la vérité et la simplicité de la nature. Herguez manque de mémoire et refroidit la scène. Chez lui le régisseur absorbe l'acteur.

A la seconde représentation on a fondu en un acte les deux premiers; la pièce y gagne en rapidité. Son succès n'a pas été contesté. Beaucoup de personnes voudront voir Mlle Faivre dans la Sachette. Je les y engage. Cette actrice suffirait seule pour assurer à l'œuvre de M. Granier un grand nombre de représentations.

Z. Z. Z.

nens dus à sa laideur, que son maître, Claude Frolo, l'arrache du cheval sur lequel il est monté. La Esmeralda et Gringoire, par leurs danses et leurs tours viennent occuper la foule et faire diversion à cette scène de désordre et de surprise. Gringoire fait la collecte et arrive à l'archidiacre qui, au lieu de lui donner quelque pécule, lui fait la morale sur sa nouvelle condition, indigne d'un poète. Il apprend la mission dont il s'est chargé près de Phébus; il sera au rendez-vous le premier. Deux passions, l'amour et la jalousie, éclatent en cette ame de prêtre: elles vont le porter à un meurtre. Phébus est tué. La Esmeralda, évanouie sur le corps de son amant, et tenant encore le poignard dont elle s'est armée, est arrêtée et emmenée par les gens du guet. Muette, et ne pouvant se justifier, elle est condamnée à mort. Des femmes du peuple racontent cela à la Sachette, pauvre mère devenue folle depuis la disparition de sa fille que les bohémien lui ont enlevé, et qui vit, retirée dans une petite loge en pierre, de la chaire publique. Là, elle maudit tous les bohémien, présens et futurs, et demande sa fille à tout le monde. Elle attend la jeune Esmeralda qui doit venir faire amende honorable sur le parvis de Notre-Dame. Elle la hait surtout, parce que par son âge et sa beauté elle lui rappelle l'âge et la beauté qu'aurait sa fille. L'amende honorable a lieu. Les truands foudrent sur les gens du roi pour délivrer la Esmeralda. Quasimodo s'élançe sur le bûcher, s'empare de la jeune fille et la transporte dans la tour de Notre-Dame en s'écriant: Aïe! aïe! Esmeralda est sauvée. Quasimodo l'entoure de soins. Elle n'ose le

regarder, tant il lui fait horreur. Quasimodo le sent et veut se retirer. Il l'aime de cœur, il a pour elle le dévouement d'un esclave. Qu'elle dise un mot et, pour lui plaire, il va s'abîmer du haut des tours! Il ne demande qu'une chose, la voir dormir, veiller à tous ses besoins. Il lui laisse un sifflet au son duquel il sera toujours à ses ordres. Claude Frolo la découvre enfin et lui fait l'aveu de sa passion damnée. Elle résiste à ses desirs et à la suite d'une lutte qui s'est engagée, la Esmeralda a donné un coup de sifflet, Quasimodo accourt aussitôt, terrasse Claude Frolo: mais dès qu'il le reconnaît, il s'humilie comme un chien qui par erreur a mordu son maître.

Claude Frolo a enlevé de la tour la Esmeralda, il continue ses instances et lui promet la vie sauve et tout ce qui peut l'embellir. Mais elle refuse et reste fidèle au souvenir de Phébus. Dans son désespoir il charge Sachette, dont il connaît la haine, de tenir par le bras la jeune bohémienne pendant que lui va chercher Tristan et sa garde. Là, commence une scène déchirante. La mère retrouve sa fille à laquelle on a coupé la langue dans son enfance. C'est la bohémienne, c'est cette Esmeralda qu'elle haïssait tant. Elle veut la sauver à présent. Mais arrivent Tristan et ses hommes d'armes. Elle cache sa fille dans sa cellule. Tout ce qu'il y a d'angoisses maternelles se trouve développé avec un grand talent par le dialogue de Victor Hugo et le jeu pathétique de Mlle Faivre. Menaces, ruses, prières tout est employé. Enfin la Esmeralda est découverte; ou l'étraine, elle est sur le bûcher flamboyant. Quasimodo l'en arrache. La Sachette poignarde Claude Frolo qui s'avoue le meurtrier de Phébus.

L'amendement de M. Salvette est mis aux voix et rejeté à une assez faible majorité.

La partie de l'article du projet qui maintient le Louvre dans la liste civile est ensuite mis aux voix et adoptée à la même majorité.

M. le président : Il s'agit maintenant de voter sur les Tuileries et leurs dépendances. L'amendement de la commission est réservé ; car le tableau des distractions sera ensuite mis aux voix.

Je continue : Les bâtiments immeubles comprendront les Tuileries ainsi que leurs dépendances.

Elle est adoptée à la presque unanimité. M. Anguis seul s'est levé contre. (Hilarité aux centres.)

M. le président : L'Élysée-Bourbon.

Il est adopté.

M. Anguis seul s'est encore levé contre.

M. le président : Les châteaux, maisons, bâtiments, manufactures, terres, prés, corps de fermes, bois et forêts composant principalement les domaines de Versailles.

M. Mauguin : Je demande la division. Je pourrai peut-être accorder le château, mais non les dépendances.

M. Demarçay : Je demande la parole.

Messieurs, dit-il, je ne connais pas de pays dans le monde où il y ait plus de châteaux et de domaines destinés au séjour du prince qu'en Espagne et en France avant la révolution. Eh bien ! croyez-vous que ces châteaux et ces domaines aient fait le bonheur des hommes qui habitent ces pays ?

C'est la suppression de la dime et la division de la propriété qui est la cause de la prospérité... (A Versailles ! à Versailles !) Je suis dans la question, et c'est pour arriver à Versailles que je parle de cela... (Ou rit.)

Si ce que je dis est vrai, vous voyez bien qu'il est contraire à la prospérité publique d'accumuler les propriétés foncières et rurales dans les mains du gouvernement.

M. de Laborde dit que le roi d'Angleterre possède deux fois plus de châteaux que le roi n'en a en France : garçons, dit-il, la gloire que nous avons, et tâchons d'acquiescer celle qui nous manque.

M. Salvette demande combien coûte l'entretien de Versailles.

Une voix : 208,000 fr.

Une autre voix : 200,000 fr.

M. Salvette : On comprend que si le château de Versailles est donné à la liste civile, il faudra augmenter son revenu pour qu'elle puisse faire face à cette charge.

Les centres : Aux voix ! aux voix !

La chambre, consultée par le président, décide que le château de Versailles et ses dépendances seront compris dans la dotation.

Voix nombreuses : A demain ! à demain !

Autres voix : Non ! non !

La chambre adopte par des votes successifs la proposition de comprendre dans la dotation Marly, St-Cloud, Meudon et St-Germain (sauf le château sur lequel on délibérera plus tard).

On passe au domaine de Rambouillet. Une première épreuve est douteuse.

Quelques voix : L'appel nominal !

M. le président, après que l'épreuve a été renouvelée, confère avec MM. les secrétaires, et dit : Le bureau est d'avis que cette seconde épreuve est douteuse comme la première ; en conséquence, il va être procédé à l'appel nominal.

De toutes parts : En place ! en place !

Il est procédé à l'appel nominal et au scrutin secret.

Nombre des votans,	522
Majorité,	162
Boules blanches,	157
Boules noires,	165

L'adjonction de Rambouillet à la dotation est rejetée. (Mouvement divers.)

Le discussion est renvoyée à lundi.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Séance du 7 janvier.

A une heure la séance est ouverte.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Parant est appelé à la tribune, et lit en présence d'un très-petit nombre de membres le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Roger, tendant à autoriser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs.

M. le rapporteur rend compte des débats qui se sont élevés au sein de la commission, et conclut à l'admission pure et simple de la proposition.

La discussion est fixée au samedi 21 janvier.

M. Kermorand demande et la chambre lui accorde un congé.

L'ordre du jour est le rapport d'une commission chargée d'examiner divers projets de loi d'intérêt local.

M. Eschasseriaux, rapporteur, conclut à l'admission.

La discussion est fixée à lundi sur la demande de M. Petou.

La chambre entend ensuite plusieurs rapports de pétitions. Les conclusions des divers rapporteurs qui se succèdent à la tribune sont adoptées sans discussion.

M. Chalret, rapporteur : « Les habitans des Basses-Pyrénées réclament le paiement de fournitures faites pour le gouvernement. »

La commission propose le renvoi au ministre.

M. Lafitte demande la parole.

Quelques voix : L'ordre du jour.

M. Lafitte : Si les conclusions de la commission ne sont pas contestées, je m'abstiendrai de prendre la parole.

Voix aux centres : Nous demandons l'ordre du jour.

M. Lafitte : Alors, je prie MM. les membres qui demandent l'ordre du jour de vouloir bien motiver leur opinion. Quant à moi, ce n'est pas par un intérêt de localités, mais par un sentiment de conviction que je demande le renvoi au ministre. Nous ne demandons pas qu'on ouvre l'abîme de l'arrière, car la créance est d'une nature toute particulière.

Aux centres : L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

M. Saglio pense que ce serait s'engager dans la carrière des indemnités que de prononcer le renvoi.

M. Marschal dit qu'il y a pour des milliards de créances particulières qui ont encouru la déchéance, et que, quoique leur légitimité soit incontestable, il serait d'une grande imprudence à la chambre de renvoyer la pétition au ministre, car ce serait s'exposer à voir présenter un projet de loi analogue à celui soumis dernièrement par M. le ministre de la guerre, qui réclame un crédit de 4 millions pour des indemnités de ce genre. (Approbation.)

M. Lafitte persiste à demander le renvoi.

Après une discussion, dans laquelle sont entendus MM. Barthe, Charles et d'Argout, l'ordre du jour est prononcé à une forte majorité.

La parole est à M. le ministre du commerce pour une communication au gouvernement.

M. le ministre soumet à la chambre plusieurs projets de loi tendant à autoriser divers départemens à imposer extraordinairement.

L'ordre du jour est ensuite discuté, du projet de loi relatif à l'appel de 80,000 hommes sur la classe de 1831.

Aucun orateur n'est inscrit.

M. le président : Je vais donner lecture de l'article 1^{er}.

Plusieurs voix : La chambre n'est pas en nombre.

La séance est suspendue pendant qu'on va prévenir les membres dans la salle des conférences.

La séance est reprise.

Art. 1^{er}. Quatre-vingt mille hommes seront appelés sur la classe de 1831. (Adopté.)

Art. 2. Ces quatre-vingt mille hommes seront répartis entre les départemens, arrondissemens et cantons du royaume, d'après le terme moyen des jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement justifiés des six années précédentes.

Art. 5. Le contingent de la classe de 1832 ne sera tenu qu'au tems de service ultérieurement fixé par la loi sur le recrutement de l'armée.

Cette disposition est également applicable aux engagés volontaires.

Art. 4. Seront exemptés et remplacés dans l'ordre des numéros subséquens les jeunes gens que leur numéro désignera pour faire partie du contingent et qui n'auront pas la taille d'un mètre cinquante-six centimètres.

Art. 5. Les dispositions de l'art. 6 et 14 de la loi du 10 mars 1818, contraires à la présente loi, sont abrogées.

Tous ces articles sont successivement adoptés sans discussion.

La chambre vote par la voie du scrutin secret sur l'ensemble de la loi.

Résultat : Nombre des votans, 234.

Boules blanches, 229.

Boules noires, 5.

La chambre adopte.

L'ordre du jour est le rapport du comité des pétitions.

MM. Hector d'Aulnay et Marschal font plusieurs rapports qui n'amenent aucune discussion.

Il est 4 heures et 1/2.

Aucun orateur n'est inscrit.

M. le président : Je vais donner lecture de l'article 1^{er}.

Plusieurs voix : La chambre n'est pas en nombre.

La séance est suspendue pendant qu'on va prévenir les membres dans la salle des conférences.

La séance est reprise.

Art. 1^{er}. Quatre-vingt mille hommes seront appelés sur la classe de 1831. (Adopté.)

Art. 2. Ces quatre-vingt mille hommes seront répartis entre les départemens, arrondissemens et cantons du royaume, d'après le terme moyen des jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement justifiés des six années précédentes.

Art. 5. Le contingent de la classe de 1832 ne sera tenu qu'au tems de service ultérieurement fixé par la loi sur le recrutement de l'armée.

Cette disposition est également applicable aux engagés volontaires.

Art. 4. Seront exemptés et remplacés dans l'ordre des numéros subséquens les jeunes gens que leur numéro désignera pour faire partie du contingent et qui n'auront pas la taille d'un mètre cinquante-six centimètres.

Art. 5. Les dispositions de l'art. 6 et 14 de la loi du 10 mars 1818, contraires à la présente loi, sont abrogées.

Tous ces articles sont successivement adoptés sans discussion.

La chambre vote par la voie du scrutin secret sur l'ensemble de la loi.

Résultat : Nombre des votans, 234.

Boules blanches, 229.

Boules noires, 5.

La chambre adopte.

L'ordre du jour est le rapport du comité des pétitions.

MM. Hector d'Aulnay et Marschal font plusieurs rapports qui n'amenent aucune discussion.

Il est 4 heures et 1/2.

Extérieur.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

LONDRES, 5 janvier. — Les consolidés sont à 83 7/8, après s'être élevés un instant à 84 1/8.

L'entrevue du comte Grey, avec le roi, a été très-satisfaisante.

Un des prochains numéros de la Gazette lèvera tous les doutes sur le moyen d'assurer le succès du bill de réforme. (Courier.)

— On dit que lord Lyndhurst doit être le chef de l'opposition dans la Chambre haute. Ce fait annonce, dans l'opposition, l'intention de renverser le ministère, plutôt que celle de battre en brèche la réforme. Lord Mansfield eût été choisi, si ce dernier objet avait été celui de l'opposition.

— Le procès criminel de Bristol s'est terminé par la déclaration de culpabilité de cinq prévenus sur 6.

— Les ambassadeurs de Russie et de Hollande ont reçu hier des dépêches. Les plénipotentiaires des cinq grandes puissances se sont assemblés ce matin, et sont demeurés quelques heures en délibération.

— Nous apprenons de La Haye, qu'on a suggéré au roi de Hollande de choisir le cabinet français pour arbitre entre lui et la Belgique. Nous doutons que le cabinet français veuille assumer sur lui une telle responsabilité. (Courier.)

BRUXELLES, 5 janvier 1832. — Je lis dans les journaux français, que la conférence de Londres a décidé qu'un certain nombre de forteresses belges seraient démolies, mais que les autres resteraient sous le régime de 1815, c'est-à-dire, soumises à l'inspection des quatre puissances.

Je lis encore que le gouvernement belge a répondu qu'il garderait, à cet égard, la plus stricte neutralité, réponse qui a justement mécontenté le gouvernement français, et donné sujet à la mission de MM. His et Sébastiani, et causé le voyage du général Belliard à Paris, suivi d'un si prompt retour à Bruxelles.

Tel n'est point l'état de la question, je vous l'ai déjà dit et vous le répète.

La conférence consent à la démolition des places qui sont dans la trouée. Ainsi, Mons tomberait, et Namur demeurerait debout, et de même pour le reste. Il résulte de ce système qui est contre la France, comme vous voyez, que Philippeville serait démantelée, comme se trouvant en face de Rocroy. Le gouvernement de Louis-Philippe est parti de là pour réclamer la rétrocession de Philippeville et Mariembourg, comme indemnité du secours prêté à la Belgique, en août dernier. Voilà la véritable cause du voyage de M. Sébastiani, et des allées et venues diplomatiques qu'on a remarquées.

Le gouvernement belge sait trop qu'il n'a d'appui réel que dans le cabinet français. Il se gardera bien de le mécontenter. J'ajouterais qu'il n'oseraît, le voudrait-il faire, proposer au peuple belge de soumettre encore ses places fortes à l'inspection de la Sainte-Alliance.

ESPAGNE. — Madrid, 29 décembre 1831. — A la suite de la prise du général Torrijos, et de ses compagnons d'infortune, grand nombre de représentations viennent d'être adressées au gouvernement, demandant au roi une amnistie pour ceux des réfugiés qui sont à l'étranger, et qui n'ont point pris part aux tentatives contre la légitimité depuis 1823. Ils s'appuient sur ce que, depuis huit ans, ils ont bien payé leur ancienne conduite, et que, n'ayant pas voulu s'immiscer dans de nouvelles insurrections, ils se sont de fait soumis à l'autorité monarchique.

Le roi est de nouveau retombé malade. S. M. est au lit depuis trois jours. La cour est très-inquiète par suite des nouvelles qu'elle a reçues du Portugal. Des ordres viennent d'être donnés d'augmenter les troupes qui sont déjà sur les frontières. Le roi est fort mécontent de don Miguel ; S. M. lui a écrit plusieurs fois pour l'engager à plus de modération ; mais il n'en a reçu que des réponses peu satisfaisantes, et souvent encore au bout de quatre mois. Ce prince est poussé par la camarilla portugaise du palais de Madrid, et c'est d'elle seule qu'il écoute les conseils.

On s'occupe beaucoup de la grossesse de la reine, qui est déjà dans son huitième mois. Si le nouveau né est un enfant mâle, la politique pourra changer en mieux, et peut-être la clémence de Ferdinand se ferait connaître à l'égard d'une partie des malheureux qui sont victimes des inconséquences de son règne.

Notre royaume est tranquille, et les constitutionnels peuvent être assurés que, sans douze ou quinze mille hommes de troupes, ils ne pourront rien tenter dans la Péninsule ; mais s'ils se présentaient avec de pareilles forces, ceux qui crient aujourd'hui : Vive le roi absolu ! crieraient alors vive la liberté ! et peut-être même, vive la république !

PORTUGAL. — Lisbonne, 24 décembre 1831. — La contribution forcée rentre toujours avec la même lenteur ; cependant, la peur fait que quelques-à-comptes sont versés chaque jour, mais ils sont peu importants. Jusqu'à présent il est à peine rentré un dixième, et déjà le terme fixé pour solder le tout est expiré.

— Le major Campbell, officier anglais, entré au service de don Miguel, si connu par son servilisme pour son nouveau maître et ses dénuciations contre M. Hoopner, consul d'Angleterre, est arrivé ici venant de Madrid. Il avait été envoyé à Londres pour intriguer en faveur de don Miguel. C'est à lui principalement qu'est dû l'embargo qu'on avait mis sur les bâtimens de don Pedro. Ce major

Campbell est, dit-on, destiné à commander la cavalerie de don Mi-

dans la lutte qui se prépare contre don Pedro.

GRÈCE. — Navarin, 5 novembre. — Le National de la Grèce publie ce qui suit : L'épidémie qui a régné à Calamata, et qui a fait de si

grands ravages dans le 57^e régiment de ligne français a diminué d'intensité. On n'a laissé dans cette ville et dans la citadelle que les trou-

pes strictement nécessaires, le reste a été cantonné dans les villages des environs.

On dit que l'armée d'occupation en Morée sera renforcée. La construction de la nouvelle citadelle de Navarin fait honneur aux ingénieurs français ; on a aussi bâti dans la place une caserne et une au-

tre au quartier-général de Modon. Toutes les mesures prises depuis quelque tems indiquent que Navarin et Modon sont devenus des points militaires importants pour la France, comme Malte et Corfou pour l'Angleterre.

RUSSIE. — St-Petersbourg, — 21 décembre. L'empereur a accordé d'éclatantes récompenses aux troupes qui ont combattu les rebelles polonais. Les grenadiers du corps, les chasseurs à cheval de Paw-

losch, les hussards de Grodno, jouiront du rang et des avantages attachés à l'ancienne garde impériale. Plusieurs régimens ont reçu de nouveaux drapeaux dits St-Georges, avec l'inscription, pour brave en étouffant la révolte en Pologne, 1831, ou bien pour la prise de l'assaut de Varsovie le 25 et 26 août 1831. Des régimens de cavalerie ont eu des trompettes avec la même inscription, etc.

— Les journaux allemands de ce jour n'offrent aucun intérêt.

Annonces judiciaires.

(9552) Le mercredi onze janvier 1832, à dix heures du matin, il sera procédé sur la place publique du pont de la Guillotière, commune de la Guillotière, faubourg de Lyon, à la vente judiciaire à l'enchère et au comptant de meubles et effets saisis, consistant principalement en lits garnis, commodes, bureaux, tables, chaises, glaces, linge de lit, de table et de corps, rideaux, batterie de cuisine et autres objets.

(9551) Jeudi douze janvier mil huit cent trente-deux, à neuf heures du matin, il sera procédé par un commissaire-priseur, dans une des salles de MM. les commissaires-priseurs, place du Port-du-Temple, n° 42, au premier étage, à la vente aux enchères des bijoux et de l'argenterie dépendant de la succession bénéficiaire de M. Claude Carrand, qui était négociant à Lyon.

Les objets à vendre consistent en plusieurs anneaux garnis de diamans-brillans, une parure en brillans, un coulant en or monté de 37 brillans, une agraffe montée de 15 brillans à jour, une croix montée de 15 brillans, etc., etc.; montres d'homme et de femme, en or et en argent, épingle garnie en brillans, cachets et anneaux, lorgnon, médaillons, tabatière, bonbonnières, et autres objets en or; soupière, casserole, couteau à poisson, porte-huiler, cafetière, cuillers à ragoût, à sucre et à dessert, couverts, bol, couteaux, le tout en argent, et beaucoup d'autres objets.

Cette vente sera faite à la réquisition des héritiers de droit de M. Carrand, en vertu d'une autorisation légale.

(Troisième et dernière publication.)

Annonces diverses.

(9548 2) A vendre sur le pied de 4 p. 0/0 établis en très-grande partie par baux authentiques. — Trois mille arpens environ de fonds de toute nature composant plusieurs beaux domaines, ayant chacun des bâtimens de logement et d'exploitation nécessaires, avec deux châteaux dont l'un récemment bâti, est très-beau, avec leurs dépendances.

Ces immeubles patrimoniaux sont situés dans le département du Loiret, sur la grande route de Lyon à Paris, près la Loire et le canal de Briare, et sont susceptibles d'être facilement vendus par corps de domaine et même par parties brisées, à raison de leur proximité des villes et villages.

On donnera toutes facilités pour les paiemens.

S'adresser, pour les renseignemens, à M^e Dugueyt, notaire, place du Gouvernement.

(9549) A louer de suite ou à la St-Jean. Un grand et joli magasin, très-commode et bien situé, actuellement occupé place de la Préfecture.

S'adresser, pour tous les renseignemens, au bureau des affiches, rue des Célestins, n° 6.

SPECTACLE DU 10 JANVIER.

GRAND-THÉÂTRE.

(Au bénéfice de Mlle Julie Berthault)

Les 1^{res} représentations de la Fiancée de marbre, opéra. — Le Jeune homme en loterie, comédie.

BOURSE DE PARIS. — 7 janvier 1832.

A l'ouverture de la bourse d'aujourd'hui, le marché présentait un aspect assez rassurant. Vers trois heures quelques ventes importantes sont survenues, et ont porté les cours en baisse; et comme le samedi les spéculateurs sont en général plus peureux que pendant le reste de la semaine; les efforts faits pour soutenir les cours ont été inutiles. On a fermé à 65f 60.

Aucune nouvelle n'a circulé. Emprunt belge, 75 1/4; du pape 75.

Tableau des cours :

Anselme Petetin.

Lyon, imprimerie de BASSAT, Grand-rue Mercière, n° 44.